

ASSEMBLÉE NATIONALE9 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 2009

AMENDEMENTprésenté par
M. Juvin

ARTICLE 11 OCTIES

À la fin de la seconde phrase de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« articles L. 2333-34 et suivants ou L. 2333-43 et suivants »

les mots :

« paragraphes 3 ou 5 de la présente sous-section. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.